Lettre aux citoyens du département de l'Hérault,
Lettre aux SPP/PATS du département de l'Hérault
Lettre aux élus du département de l'Hérault
Lettre aux autorités de la DSC
Lettre au Ministre de l'Intérieur
Lettre à la Presse

Mesdames, Messieurs,

Le courrier que nous avons choisi de vous envoyer aujourd'hui, ne saurait être si le cadre éthique et réglementaire du SDIS 34 avait été respecté.
Il est une réponse claire à celles et ceux qui essayent de nier la crise profonde et sans précédent que traverse actuellement le SDIS34.
D'un directeur imposé jusqu'au management le plus obscur, des 4000 hectares de terres brulées jusqu'aux trop nombreuses noyades sur nos plages, les soldats du feu ont choisi de briser l'omertà des dysfonctionnements associés à un clientélisme, qui perdure au sein d'un service public de secours d'ici...
Si récemment, certains élus du CG34 ont rejeté en masse les propositions du ministre de l'Intérieur concernant les découpages liés aux élections cantonales - si ces mêmes élus ont aussi rejeté, voire méprisé les audits du même ministère concernant la réorganisation d'un service public de secours, nous sommes en droit de nous poser à minima quelques questions et de vous les faire partager.

- L'Hérault est-il un département Français de non droit ou certains élus d'ici peuvent tout se permettre dans le seul intérêt est d'être élu et réélus?
- Qui des SPP/PATS ou Conseillers Généraux sont des nantis ou des privilégiés?
- Qui a surendetté nos villes et notre département en méprisant la sécurité?
- Finalement qui sert véritablement ou coute le plus cher à notre société?

Nous laissons ces réponses à votre bon sens.
Ce courrier dévoilant les arcanes d'une administration en souffrance.

Rachid BAALI **Sébastien GAL** **Jérôme RAYNAL** **Jean-Marie NEGRE**

PJ: Conclusion du rapport confidentiel de la DSC de 2009.
http://www.promethee.com/ répertorie les surfaces brulées
http://www.ccomptes.fr/content/download/26546/428275/version/2/file/LRR201108.pdf

Janvier 2014

Lettre ouverte aux élus, représentants de l'état, et concitoyens

En septembre 2009, les élus du Conseil Général de l'Hérault en charge du dossier de candidature du directeur du SDIS34 ont choisi conformément au clientélisme qui règne depuis trop longtemps dans notre administration territoriale, un directeur aux compétences limitées face aux brillants Cv retenus par l'Inspection de la Direction de la Sécurité Civile. Pour preuve, Midi Libre avait sorti la veille du "grand jury" le nom du favori… Depuis, quatre longues années se sont écoulées dévoilant chaque jour un peu plus le mépris de notre directeur pour ses troupes, mais surtout ses faiblesses opérationnelles, générant de fait un déficit qui fragilise continuellement les finances du Sdis34…

La situation que les pompiers de l'Hérault ont vécu ces dernières années, mérite un bref survol historique au cœur d'une gestion à géométrie variable, qui nous a conduits directement du paternalisme au rigorisme le plus obscur…

Juin 2009 - face aux mouvements sociaux d'une intersyndicale dénonçant un SDIS en crise, dans le seul intérêt d'optimiser un service public de qualité – un quatrième rapport classé « *confidentiel* » de la DSC préconisait entre autre et parmi les nombreux dysfonctionnements relevés, ***un nouveau directeur extérieur au Sdis 34***, dont les compétences seraient hautement reconnues: - le choix du colonel Risdorfer ne correspond en rien aux critères de postes définis par nos pairs des hautes instances ministérielles, faits incontestables et incontestés que personne ne pouvait ignorer au CG34 (demandeur de la confidentialité) , ni en préfecture ; le rapport sur le Colonel Risdorfer DDSIS de la Sarthe ayant été transmis au Préfet Baland - doit encore se trouver dans les dossiers de la Préfecture…

Le passé d'un Colonel chargé d'anathèmes…

En effet, après les déboires de Mr Risdorfer alors en charge des Sdis de la Réunion et de la Corse, en 2003, deux rapports de la DSC ont corroboré dans leurs conclusions les faiblesses managériales chroniques et récurrentes du Lt-colonel Risdorfer sur son 3eme poste de commandement, le SDIS de la Sarthe… Ce dernier, limogé de façon spectaculaire, appuyé à grand coup d'articles dans la presse locale mais aussi professionnelle tant l'événement était unique sera sauvé pour des raisons inconnues par le CG34. Il occupera alors un poste de chargé de mission au sein du Sdis 34…

Août 2010, baptême du feu centenaire...

4000 hectares de terres brûlées marqueront les premiers déboires opérationnels d'une arrivée remarquée par la profession sur l'arc méditerranéen. Pire, une succession d'actes manqués ont marqué cette journée dramatique : Refus des moyens aériens de la sécurité civile - Groupes d'Attaques laissés sans ordre - un Poste de Commandement Feu hyperactif et complètement tétanisé sous les cris et hurlements du nouveau Ddsis… Autant de tableaux qui offriront une parodie pittoresque, jusqu'aux piétinements de bottes… La candeur d'un grand chef à peine arrivé avait laissé la place dans le regard de ses hommes au doute pour les opérations de secours futures. Malheureusement, ces doutes deviendront réalités…

Un dialogue social inexistant…

Les années 2010-2011 seront marquées par la **rupture du dialogue social** imposé à sens unique, empreint de rigorisme, dépouillé du moindre respect et d'humanisme envers les personnels du Sdis. Un N° VERT pour agent maltraité sera même mis en place… Les personnels de l'Etat Major seront mêmes obligés de pointer leurs heures, alors que les **indemnités de certains SPV sont détournées** en toute impunité et ce, depuis de nombreuses années… Tous les élus du CA ne pouvaient pas – ne pas savoir…

Parce que nos engagements s'inscrivent dans une logique collective, les mouvements sociaux auront raison d'un audit à 60 000 euros, dont les conclusions dérangeantes – et si vite oubliés - rappellent étrangement les précédents rapports de Mr Risdorfer notamment dans la Sarthe... Ne suffisait-il pas de lire le rapport de la Sarthe, et respecter les préconisations de l'Inspection de la Sécurité Civile avant de le recruter ? Combien d'audits, de la part de la DSC, de la Chambre Régionale des Comptes ou de cabinets privés – ces derniers payés grassement à grands coups d'argent public – faudra-t-il obtenir pour espérer lever le déni des élus d'un SDIS ou les maux puisent leurs origines sur un seul homme, un seul système ?

2013, l'été meurtrier…

Alors que le Préfet de Zone préconise la restriction des zones de baignades associées à un dispositif de prévention, dans l'Hérault, contre toute attente, on continue à préconiser dans la rigueur administrative d'une brillante inaptocratie l'interdiction de baignade... **Bilan : 13 morts sur nos plages**… Le métier de pompier est une adaptation de l'homme au risque. Cette science ne nécessite-t-elle pas un partage des compétences des multiples analyses du risque ? Depuis quatre ans, ce « partage » n'est-il pas porté par un homme orchestre au costume bien trop grand ? Nous laissons à votre sagacité, apprécier nos arguments et leurs tragiques conséquences…

Un SDIS en détresse…

Épuisés par des années de luttes à dénoncer ces politiques clientélistes et rigoristes dénuées du moindre intérêt général, nous laissons à tord un vide syndical. Mais cette situation, **du record de la terre brulée à l'été meurtrier sur les plages de l'Hérault** entre autre, a réveillé en partie notre combat et suggère de nombreuses questions ! Ne méritons nous pas de disposer enfin d'un véritable chef reconnu comme tel et non issu du clientélisme local? Et face aux stigmatisations affirmées et répétées de notre direction envers son « *petit personnel »*, ne devons nous pas imposer le paiement de chaque heure travaillée conformément à l'ensemble des salariés français ? Surtout que la contribution financière du Conseil Général de l'Hérault - pour les secours par nombre d'habitant - est parmi la moins élevée de France…

Quand la rigueur devient ridicule…

Face à l'art d'abhorrer ses hommes, finalement notre directeur partage son temps de travail entre la chasse aux origines des fuites d'erreurs opérationnelles et à étouffer les trop nombreux dysfonctionnements – plutôt que de proposer des solutions: une note interne rappelant même le devoir de réserve (qui ne s'inscrit pas dans la loi de la fonction publique territoriale)… Monsieur refait la loi et se l'adapte ! Ces errements opérationnels qui ornent les pages de la presse locale, ne sont-ils pas générés par un excès d'incompétences de notre direction? Un malheureux communiqué de presse stigmatisant le personnel gréviste par des comparaisons plus que douteuses aux délinquants, n'est- il pas la preuve du point de rupture évident voulu par notre chef? **Le régime de Vichy serait-il au menu du SDIS34 pour écraser la liberté d'expression syndicale en prônant les sanctions collectives d'un passé peu glorieux** ?

Dans un tel contexte, nous affirmons notre volonté de disposer enfin d'un véritable patron, capable de mener ses hommes au feu, de les récompenser, et de les sanctionner si nécessaire…

Vous avez dit la crise !

Conscient de la situation économique dénoncée par notre pauvre direction qui tente par tous les moyens de briser nos revendications plutôt que d'apporter des solutions, nous répondons que les 35h de Madame Aubry sont un outil de lutte contre le chômage dédié à la création d'emplois. En aucun cas les pompiers du Sdis 34 ne sont responsables du gouffre financier généré par la construction de Pierres Vives principalement, l'endettement des collectivités, ou accessoirement le tour de passe-passe qui a vu la disparition d'un colonel à plein traitement…

Si le colonel Risdorfer a bien le charisme comparable à un officier de 1914 au tristement célèbre « Chemin des Dames », nous avons le devoir de dénoncer pour l'intérêt général et la sécurité de nos concitoyens, un commandement féodal, obsolète, et malheureusement les nombreux dysfonctionnements chroniques et récurrents qui conduisent notre Sdis vers une défibrillation totale et irréversible des missions de secours. Nous ne souhaitons plus être associés à ces échecs. La seule compétence de Mr Risdorfer étant de produire sans partage et sans talent des textes réglementaires, des notes de services et de générer au plus que parfait outre les dysfonctionnements opérationnels, des risques psycho-sociaux qui se traduisent par des dépenses inutiles et exorbitantes. Le seul courage dont a fait preuve notre directeur depuis son arrivée, c'est un acte de lâcheté jeté aux soldats du feu sic: « *Si les élus lâchent, je lâche !* » et de prouver que le régime minimum imposé pour briser nos revendications légitimes permet finalement d'instaurer les 35h par le fait d'un simple arrêté rédigé en moins de 24 heures…

C'est au vu de ces argumentaires exposés et résumés par la simple plume des Soldats du Feu, ou seul l'esprit doué de bon sens dicte les mots, d'une profession en souffrance face aux anomalies de la territoriale. Dans ce contexte nous imposons une motion de censure républicaine afin de revendiquer que notre Directeur a perdu et ce, de façon irréversible la confiance de la majorité des agents et composantes du SDIS de l'Hérault. Les personnels se refusant à travailler gracieusement sous le génie du mépris.

« Tout ce qui peut être fait un autre jour, le peut être aujourd'hui »

Montaigne

Rachid BAALI **Sébastien GAL** **Jérôme RAYNAL** **Jean-Marie NEGRE**

CONCLUSION

Manifestement, le conflit qu'a connu le service départemental d'incendie et de secours de l'HERAULT est une résultante du non-achèvement de la mise en place d'un véritable corps départemental qui doit disposer de règles de fonctionnement écrites et harmonisées.

Il importe donc que les préconisations formulées par la médiation, fruit d'un travail validé par tous, puissent être mises en œuvre sans délai.

En sus des points susvisés, ***la médiation rappelle qu'il convient impérativement de suivre les recommandations déjà formulées dans les différents rapports antérieurs de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles*** rédigés à l'issue :

- des inspections périodiques de 2003 et 2008,
- des enquêtes administratives de janvier 2006 et juin 2007.

Elle souligne également qu'il convient de revoir la gestion budgétaire du S.D.I.S. de manière à disposer d'excédents bruts proches du 0, l'équilibre éventuellement nécessaire étant assuré par le conseil général au budget supplémentaire, en cas d'activité opérationnelle importante ou exceptionnelle (actuellement près de 6 M d'€ disponibles). Au travers de cette mesure, ***l'objectif doit être de couper court aux appétits éventuels et de contraindre les responsables à une gestion financière saine.***

A l'occasion de l'arrivée du nouveau directeur, il conviendra de reconstituer l'équipe de direction avec :

- un directeur,
- un chef d'état-major (potentiellement futur directeur adjoint),
- un responsable administratif et financier,

tous extérieurs au département,

et également de revoir toute la chaîne des délégations de signature pour les cadres sus-visés et les chefs de groupements territoriaux et fonctionnels.

Colonel Bruno FLEURY
chef de l'inspection de la défense
et de la sécurité civiles, médiateur

Colonel Robert BOUGEREL
Inspecteur de la défense et de la sécurité civiles